

INTERCOMITE LULLY PARC

Site internet Lully-Parc : www.genevois.org/lullyparc

PV de la réunion de l'Intercomité (IC) du 26 Novembre 2016

Tennis-Clubhouse au 36 chemin du Gamay, Bernex

Le Président de l'IC, Jacques Bastianelli ouvre la séance à 8h30.

Selon l'ordre du jour :

1. Présences, liste ci-jointe signée :

Administrateurs (IC) : Nicole Dupraz (Lully I), Jacques Bastianelli (Lully IIa), Rolf Degen (Lully IIb), Klaus Fichtner (Lully IIc)
Comité Technique (CT): Olivier Beroud (Lully I), André Prior (Lully IIa), Jean-Luc Ecoffey (Lully IIb), Gilles Toffel (Lully IIc).

2. Désignation du secrétaire : Klaus Fichtner

3. Rapport du Comité Technique

Stéphane-Multitâches sous la surveillance du CT, a réalisé les tâches suivantes selon la décision de l'IC du 21.05.2016 :

- Pose des dispositifs anti-pigeons sur les poutres des maisons.
- Colmatage des joints et fissures dans la chape en bitume de la dalle ainsi que sur la plateforme devant Lully IIb.

4. Eclairage des garages

Le CT a obtenu 3 devis pour le remplacement des tubes d'éclairage existants par des tubes électroniques avec détecteur de mouvement qui s'éteignent automatiquement à 10% sans trafic dans les sous-sols et se rallument automatiquement dès l'arrivée d'une voiture.

- Sté MP-Electricité (Puchat) = ~7'500.- fournitures et montage
- Sté Gruaz = 3'850.- fournitures et montage
- Sté Eggelsa = 2'850.- Seulement matériel, env. 150.- par tube. Dans ce cas le CT effectuera le montage.

Il a été décidé de s'orienter vers l'offre de Gruaz ; à vérifier le type des tubes (LED) et la protection (boîte en plastique, moins haute et étanche).

G.Toffel et O.Beroud du CT sont en charge de cette tâche.

5. Elagage/ Coupe sur la dalle

Il a été décidé de couper le grand arbre sur la dalle (coté boîtes à lettres) pour les raisons suivantes :

- La sécurité ; l'arbre est devenu trop grand et est seulement ancré dans une couche de sol de 50 cm.
- Obturation des canalisations de la dalle par la grande quantité de feuillage.

L'arbre sera coupé juste sous le sol ; la souche et les racines restent en place car un arrachage abîmerait l'isolation de la dalle. La souche sera traitée par un herbicide afin d'éviter la repousse.

D'autres plantations de moins grande taille remplaceront l'arbre.

Les frais d'abattage sont estimés aux environs de 1000.-Frs. O. Beroud se charge de cette tâche.

6. Barrière sur la dalle

La troisième barrière sur la rampe de la dalle a été déposée dans le local « Dépôt » afin faciliter l'accès du facteur aux boîtes aux lettres.

Les personnes qui s'opposent à cette mesure et qui voient un problème de sécurité pour les enfants qui jouent sur la dalle sont priées de se manifester auprès de leur Administrateur.

O.Beroud se charge de faire fabriquer deux dispositifs pour fermer les trous de la barrière.

7. Contrat matériel d'incendie

L'entretien des extincteurs dans les sous-sols par Baud et Fils (Minimax) est prévu tous les trois ans, dernière fois le 25.01.2016 (?). Pour le moment le contrat est introuvable et un suivi est à organiser par le Président de l'IC.

Concerne Annexe 5A du site Lully-Parc : www.genevois.org/lullyparc

8. Contrat UPC (Cablecom)

L'ancien contrat avec CODITEL pour « l'abonnement aux téléreseaux de base » est obsolète et un nouveau « contrat collectif » avec notre serveur actuel UPC (Réf. N°41505669 sur facture) n'est toujours pas établi et mentionné dans le site de Lully-Parc, Règlement - Annexe 5C :

www.genevois.org/lullyparc

Le Président de l'IC est chargé de nous faire parvenir ce contrat collectif par l'intermédiaire de Maurice Strazzeri, représentant d'UPC.

A noter que les contrats complémentaires des copropriétaires pour Téléphone, Internet et/ou TV ne sont pas du ressort de Maurice mais sont contractés individuellement.

9. Règlements « déchets organiques »

La nouvelle réglementation cantonale/communale sur l'utilisation d'une nouvelle petite poubelle aérée avec sacs compostable (biodégradables) ne concerne pas la copropriété mais chaque individu.

10. Organisation du Comité Technique (CT)

Il est rappelé que le fonctionnement du CT est défini dans le Règlement de l'Intercomité (IC) sur le site Lully-Parc : www.genevois.org/lullyparc

Il a seulement une fonction consultative et assiste l'Intercomité dans la réalisation des tâches techniques de Lully-Parc.

Seuls les Administrateurs des quatre copropriétés de Lully-Parc sont légalement et individuellement responsables pour leur copropriété.

En conséquence, les Administrateurs sont obligés de suivre les activités du CT et de signer les factures des travaux et fournitures avant de les transmettre aux trésoriers pour paiement.

11. Comptabilité

Les factures des cinq Contrats de Lully-Parc, Annexes N°5A à 5E du Règlement ainsi que les factures des Assurances et SIG de Lully-Parc peuvent être directement soumises au « Trésorier Général » de Lully-Parc pour paiement.

Comme cette fonction et son adresse changent souvent il serait plus judicieux d'avoir un « Trésorier Général » (anciennement John Anderson) qui garderait ce rôle en permanence.

On cherchera chez nous une personne (comptable) qui sera d'accord de faire ce travail en permanence.

12. Organigramme (Annexe N° 1 du Règlement)

Le Président de l'IC se charge de faire compléter l'Organigramme avec tous les numéros téléphoniques (fixes et mobiles) de Lully I et IIA ainsi que le nouveau PV de l'IC.

13. Divers

- J.Bastianelli nous informe que la Commune de Bernex aurait l'intention de goudronner les chemins agricoles autour de Lully. Il se renseigne de savoir si cette mesure concerne le projet immobilier de la famille Jaquenoud ou d'un « Plan de Quartier » de Bernex.
- La prochaine réunion de l'IC en 2017 sera annoncée assez tôt afin de ne pas tomber pendant la période Pascale.
Il est rappelé que les éléments comptables de Lully-Parc devraient être disponibles assez rapidement pour permettre la fermeture des comptes des quatre copropriétés au 31 décembre 2016.

La séance se termine à 10h30.

Le secrétaire
Klaus Fichtner